

L'ajournement

Il y a pis encore: l'orientation donnée aux achats semble créer plus de difficultés, et réduire, en termes absolus, le montant d'argent dépensé dans les provinces de l'Atlantique, et cela, à un moment où elles subissent le pire chômage qu'elles aient jamais connu. Cette constatation m'a stupéfait. Et à ce choc est venu s'ajouter la réponse reçue du ministre des Approvisionnement et Services. Le ministre a dit que son ministère n'était pas responsable de la situation industrielle existant dans les diverses régions du pays. Il a en outre déclaré, en réponse à mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), qu'il s'agissait de ne pas avoir de politique discriminatoire à l'égard de quelque région que ce soit, mais au contraire d'aider les hommes d'affaires des régions qui sont les plus éloignées de la capitale nationale et de leur permettre de faire des affaires avec nous.

Il semble que le ministre soit pratiquement inconscient des répercussions qu'ont sur les économies régionales le milliard de dépenses de son ministère qui viennent aggraver les problèmes d'inégalité dans l'ensemble du pays, et, ce qui est aussi grave, il n'est même pas au courant des déclarations de politique et des directives du premier ministre (M. Trudeau) lui-même qui, en réponse à une question supplémentaire que je lui avais adressée, avait dit pouvoir m'assurer que depuis quelques années le ministère tenait compte, dans la mesure du possible, de considérations régionales et appliquait des politiques d'achat susceptibles de favoriser une plus grande égalité entre les régions.

Que nous dit le ministre? Je sais qu'il a parfois du mal à s'adapter à la réalité. Il le reconnaît dans la note concise qu'il a rédigée avant de quitter le pays au sujet d'un autre incident dont je ne dirai rien maintenant. Si le premier ministre a adressé au ministre, voire à tous les membres de son cabinet, une directive l'informant qu'il assume une responsabilité fondamentale en raison de l'incidence qu'un ministère qui accorde des milliards de dollars de contrats peut avoir sur les économies régionales, pourquoi nous dit-il lui-même que son ministère n'est pas responsable, que cette politique ne tient pas compte des disparités régionales? En fait, il déclare qu'il n'est pas question de s'adonner à des pratiques discriminatoires.

Le ministre veut-il dire que la récente innovation que le ministre des Finances (M. Macdonald) a fait figurer dans son dernier budget relativement à la fiscalité variable, portée à 10 p. 100 dans le cas des provinces de l'Atlantique, est une pratique discriminatoire à laquelle le gouvernement doit renoncer? Veut-il dire au sujet de la variation des taux de transport des marchandises à travers le Canada afin de rendre tous les producteurs également compétitifs, que c'est là une pratique discriminatoire à laquelle le gouvernement doit également renoncer? Veut-il dire que la perception de millions de dollars en droits de douane au cours des années constitue une forme de discrimination que le gouvernement doit supprimer?

Pour être tout à fait franc, monsieur l'Orateur, je pense que tous les députés admettent que le gouvernement fédéral se doit de veiller à prendre des mesures directes et efficaces pour essayer de compenser les disparités régionales qui existent au Canada. Il est tout bonnement inadmissible que le ministre rejette toute responsabilité et qu'il refuse d'admettre que son ministère est en perte de vitesse en adoptant une mesure budgétaire rétrograde qui cause un préjudice manifeste à l'économie d'une région comme celle des provinces de l'Atlantique. J'espère que le ministre ou que son secrétaire parlementaire

nous donnera une réponse valable et qu'il essaiera de trouver une solution.

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre aux questions qu'ont posées, le 26 mai, les députés d'Egmont (M. MacDonald) et de Kootenay-Ouest (M. Brisco) au sujet de la distribution des contrats du MAS dans les régions de l'Atlantique et de l'ouest du Canada.

Premièrement, j'aimerais signaler que ce n'est pas la politique du gouvernement fédéral d'accorder les contrats d'approvisionnement en fonction de la répartition de la population canadienne. Une telle politique ne serait ni raisonnable ni pratique, puisqu'elle serait fondée sur l'hypothèse que la structure de l'activité économique est la même dans tout le pays. Notre but, comme l'a indiqué le ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer) le 26 mai, c'est de donner à tous les hommes d'affaires canadiens qui le désirent la chance d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral. Le ministre décrit le travail d'information accompli auprès des fournisseurs pour leur apprendre comment faire affaire avec le gouvernement et pour amener plus de contrats aux industries des régions de l'Atlantique et du Pacifique.

Dans le cadre général de la politique d'adjudication du gouvernement, le ministère des Approvisionnement et Services donne la préférence aux fournisseurs de la région pour répondre à des besoins locaux lorsque c'est possible et pratique. Ainsi, on fait appel aux sources locales d'approvisionnement pour répondre aux besoins du gouvernement lorsqu'elles sont situées à proximité du point d'utilisation et qu'on estime pouvoir susciter une concurrence raisonnable parmi les fournisseurs locaux. Cette politique, avec la pratique générale qui consiste à acquérir les biens et les services sur une base concurrentielle, a permis d'accorder un nombre considérable de contrats aux régions de l'Atlantique et dans l'ouest du Canada. En fait, selon nos analyses, le gouvernement fédéral achète beaucoup plus dans les régions de l'Atlantique et dans l'Ouest qu'il n'y consomme.

Le député a fait valoir que nos statistiques régionales accusaient un net recul d'une année à l'autre. Il comprendra qu'une part importante de nos activités commerciales porte sur l'acquisition occasionnelle d'immobilisations d'une grande valeur. Par conséquent, la valeur des transactions commerciales peut varier beaucoup d'une année à l'autre. On pourrait donner comme exemple le cas du brise-glace un catégorie «R» dont le contrat a été adjugé à la Colombie-Britannique l'année dernière. Ce contrat à lui seul s'élevait à 108 millions de dollars. Naturellement, les valeurs contractuelles annuelles baisseront sensiblement pendant l'année qui suivra une telle acquisition.

● (1810)

Je suis certain que les députés reconnaîtront que le total des avantages que reçoit une région donnée ne se reflètent pas dans les chiffres du ministère des Approvisionnement et Services sur le contrat. Par exemple, les principaux entrepreneurs étrangers pour les achats importants de matériel du ministère de la Défense nationale doivent avoir certaines activités commerciales au Canada à cause des termes des contrats négociés par le ministère. Grâce à de telles ententes, deux contrats qui peuvent représenter jusqu'à 13.5 millions de dollars ont été accordés récemment à des compagnies d'Amherst et de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.